The background of the cover is an aerial photograph of a city, overlaid with a complex technical grid of white lines. The grid consists of straight lines forming a grid, as well as curved lines that follow the circular patterns of a large stadium or arena in the lower-left quadrant. The overall color palette is muted, with greys, blues, and greens, giving it a technical and architectural feel.

Impôts locaux : Le guide 2009



AUBERVILLIERS



Sommaire

Avant-propos	3
Recettes et dépenses	4-5
Actions publiques	6-13
La taxe d'habitation	14-15
La taxe foncière	16-17
La taxe professionnelle	18-19
Budget régional et départemental	20-21
Informations financières	22
Informations pratiques	23



Avant-propos

Entre vos mains, un document de référence : le premier guide des impôts locaux d'Aubervilliers.

Où vont nos impôts ? Ce guide en donne la traçabilité et témoigne, dans la transparence, des choix réalisés.

Aubervilliers a gagné 11 000 habitants en sept ans. Cet essor démographique témoigne de profondes mutations en cours. Et de la capacité de notre ville à investir dans son avenir dépendra son visage de demain.

Rechercher un meilleur équilibre social, construire les équipements qui manquent, en finir avec les poches d'habitat insalubre et accueillir plus d'activité économique sont les enjeux auxquels nous devons faire face. Emplois, diversité urbaine, meilleure desserte et offre commerciale renouvelée sont les gains attendus des grands aménagements qui sont lancés aujourd'hui sur notre commune.

Mais ce que nous engageons pour un futur qui se rapproche ne saurait faire oublier tout ce qui doit aussi s'entreprendre pour améliorer la vie de tous les jours.

Écoles, crèches, propreté, sécurité, « vivre ensemble », là aussi les chantiers existent, déjà entamés ou à entreprendre résolument. Si certains nécessitent l'engagement de l'État ou la mobilisation de partenaires – Plaine Commune, le Département, la Police nationale, etc. – tous sont porteurs d'exigences légitimes de la part de nos concitoyens.

Pour mener à la fois une politique de progrès, urbain, économique et social, et rétablir les finances locales en difficulté croissante depuis plusieurs années, la municipalité a eu recours à une hausse de la fiscalité locale dans le cadre du vote de son budget 2009. Pour l'ensemble de ces raisons, l'équipe municipale et le maire que je suis doivent rendre régulièrement des comptes, c'est le but de ce guide.

Ce document, qui sera réédité chaque année, permettra à chacun de contrôler au fil des ans l'utilisation des fonds publics et d'évaluer quelles sont les actions engagées.

Jacques Salvador
Maire d'Aubervilliers

Vice-président de Plaine Commune

Recettes et dépenses 2009

Dépenses de fonctionnement 2009

SERVICES GÉNÉRAUX 32 %



AMÉNAGEMENT 2 %



LOGEMENT 1 %



ENSEIGNEMENT ET FORMATION 12 %



INTERVENTION SOCIALES ET SANTÉ 11 %



FAMILLE 6 %



SÉCURITÉ 4 %



SPORT ET JEUNESSE 20 %



CULTURE 6 %



OPÉRATIONS FINANCIÈRES 6 %



TOTAL = 100 %

Recettes de fonctionnement 2009

FISCALITÉ DIRECTE 41 %

(taxe d'habitation et taxe foncière)



FISCALITÉ INDIRECTE 21 %

(Reversement sur les recettes de taxe professionnelle perçues par Plaine Commune)



DOTATIONS DE L'ÉTAT ET SUBVENTIONS 31 %



PARTICIPATIONS DES USAGERS 7 %



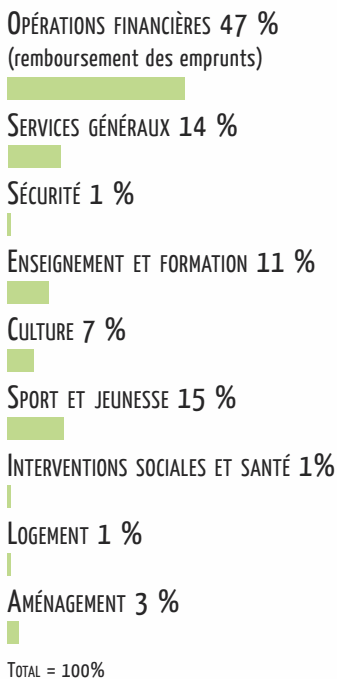
TOTAL = 100 %

Total fonctionnement

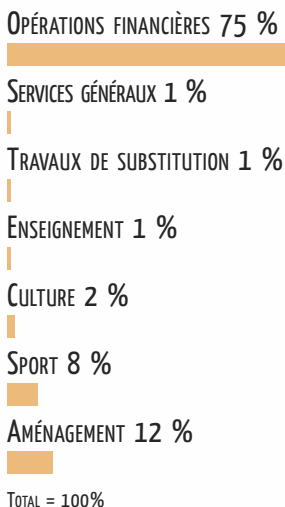
97 006 678 euros



Dépenses d'investissement 2009



Recettes d'investissement 2009



Total investissement
37 225 284 euros



Actions publiques

Les trois priorités du budget 2009 : s'engager fortement dans la voie d'un rétablissement durable des finances de la ville ; amortir les effets de la crise pour la population albertvillarienne en préservant le socle des interventions municipales ; accompagner le développement du territoire par le déploiement d'un programme d'investissements nécessaires et cohérents.

Une ville qui se construit

La commune est en chantier : le prolongement engagé de la ligne 12 qui va permettre à Aubervilliers d'avoir, enfin, son métro en centre-ville, la construction bien avancée du quartier commercial Canal / Porte d'Aubervilliers, la confirmation de l'implantation à venir du campus Condorcet, les projets du Centre aquatique olympique et du futur quartier du Fort.

Ces perspectives tracées nécessitent un effort d'accompagnement soutenu de la part de la municipalité. Mais cette ville qui se construit sur elle-même, c'est aussi les efforts déployés pour résorber

définitivement les poches d'habitat insalubres encore nombreuses (la municipalité vient de signer un nouveau protocole sur l'habitat indigne et de déposer un dossier au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, 17 millions d'euros de subventions espérés). La Ville a également impulsé la création d'une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) pour que des logements privés non loués par crainte d'impayés soient remis sur le marché avec des garanties pour les propriétaires.

Rétablir les finances locales

Pour la nouvelle municipalité, le rétablissement des finances communales devient une impérieuse nécessité.





Dès ses premiers mois de mandat, elle s'est engagée dans une maîtrise forcée de certaines dépenses. Mais la hausse de la fiscalité locale est inévitable.

Dans le même temps, la municipalité décide de limiter la progression des dépenses de personnel. L'objectif arrêté est de ne pas dépasser les + 2,90 % en 2009 (+ 7,46 % entre 2005 et 2006 et + 5,49 % pour la période 2006-2007). L'intention de contenir à une hausse annuelle de 1 % les crédits d'activité des services est également actée. De même, ce pourcentage est retenu pour les subventions aux associations ainsi que les indemnités et les frais de mission des élus.

Un cadre de vie à améliorer

De nouvelles rues sont en train de voir le jour du côté de la Plaine : la voie Nord-Sud Landy / Saint-Gobain, la voie de désenclavement du Marcreux, les abords de la place du Front populaire, etc. Le réaménagement de la rive gauche du Canal est aussi d'actualité. Tout comme la requalification de l'avenue Victor Hugo et l'élargissement du pont de Stains.

Pour le nettoyage, les efforts sont à poursuivre : le 21 novembre, la municipalité organisera à ce sujet, et avec Plaine Commune, des Assises de la propreté et du cadre de vie. Cadre de vie dont l'amélioration passe aussi par la réouverture du square Stalingrad entièrement refait, l'installation des stations Vélib' et Velcom', et la création de jardins partagés que des associations de quartier investissent.



Actions publiques

Efforts importants pour l'école

Parce qu'elle enregistre une forte poussée démographique, la Ville doit se doter de nouvelles écoles et remettre l'existant à niveau. Un groupe scolaire ouvrira ses portes à l'automne 2010, rue Paul Doumer, avec 13 classes en élémentaire, 7 classes en maternelle, un centre de loisirs maternel et un plateau sportif (11,5 millions d'euros à payer dans le cadre d'un partenariat public-privé). Inauguré à la rentrée 2011, le second verra le jour en limite d'Aubervilliers et de Saint-Denis. La Ville engage 14 millions d'euros dans cette opération.

En plus de ces deux programmes, des créations de classes et locaux supplémentaires ont été programmés à Gérard Philipe (760 000 euros), Jean Perrin (550 000 euros), Saint-Just (480 000 euros) et Jean Macé (150 000 euros).

À compter également, les crédits débloqués pour aider à la réalisation de projets pédagogiques ou pour permettre des départs en classes vertes et en classes de neige (217 000 euros), le soutien aux activités périscolaires, la sécurisation des sorties d'école, le ramassage scolaire et, cette année, une trousse garnie offerte à tous les enfants de CP.



Démocratie de proximité, démocratie participative

À l'issue d'un scrutin ouvert à tous, des habitants ont été désignés pour assumer la fonction de présidents des Conseils de quartier et des équipes d'animation se sont adjoints à eux pour les y aider. Des blogs de quartier ont été ouverts.



Sur le site Internet de la Ville encore, la population a été consultée sur le déploiement des vélos en libre-service ainsi que sur la propreté et le cadre de vie. Enfin, plusieurs organes consultatifs ont été mis sur pied, dont le Conseil local des sages qui fait appel à l'expérience des aînés de la commune.



Une jeunesse à accompagner

Encourager les talents, aider à grandir et prévenir les risques, c'est sur cette base que se développent des actions portées par un réseau d'acteurs de terrain. La Caisse des écoles et

Aubervacances-Loisirs ainsi que l'OMJA (3 800 000 euros de subventions accordées par la Ville en 2009) donnent des repères et ouvrent sur le monde. Dispositif novateur, le contrat Auber+ permet à des jeunes de bénéficier de bourses accordées par la Ville en échange d'un service rendu à la collectivité (en 2009, 45 000 euros de bourses attribuées pour 126 engagements). Par le biais de la Mission locale et du Point Information Jeunesse, la question difficile de l'accès à un premier emploi n'est pas esquivée. En matière de logement, la municipalité a sollicité les bailleurs sociaux pour que les demandes qui émanent de jeunes adultes encore chez leurs parents soient mieux prises en compte. Dans un autre registre, la municipalité vient de mettre en place un Conseil local de soutien à la parentalité.



Actions publiques

Tranquillité et sécurité publique

C'est parce que la situation est difficile qu'un conseil municipal extraordinaire se tiendra sur la question au mois de novembre. Plusieurs initiatives ont été prises depuis quelques mois. Le maire tient des réunions de quartier régulières sur le sujet, en y associant le commissariat, pour dialoguer avec les habitants, effectuer un relevé des faits et évaluer les actions engagées. La police municipale va déménager dans des locaux plus appropriés à son activité et bien plus en visibilité, en centre-ville, boulevard Anatole France (coût de l'opération : 350 000 euros). Le service municipal de Prévention et de sécurité

a été restructuré. Initiative innovante, des groupes de médiation citoyenne sont mis en place. Ce dispositif s'appuie sur des réseaux de quartier constitués d'habitants qui assurent un soutien aux victimes. Enfin, des démarches sont entreprises par la municipalité auprès des autorités de tutelle pour qu'Aubervilliers bénéficie du déploiement d'une Unité territoriale de quartier, la nouvelle police de proximité.

L'accès à la santé pour tous

En plus de la reconstruction de La Roseraie-Villa Maria dans le secteur Port / Chemin Vert avec, à venir, une clinique bénéficiant d'un matériel de pointe, la Ville continue de financer le Centre municipal de santé à hauteur de 600 000 euros (90 000 consultations à l'année) et va y étoffer son activité





dentaire avec des soins parodontaux et de l'implantologie. Il a aussi été décidé, pour gagner en capacité d'action, de fusionner en une seule entité le service municipal de l'aide à la personne et celui des soins à domicile.

La municipalité a également favorisé les projets de construction de deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), dont la première, la Maison du Soleil, ouvre ses portes au Fort d'Aubervilliers.

Social – solidarité

En plus des aides légales et municipales, la Ville développe de nouvelles initiatives comme la mise en place prochaine d'un dispositif de micro-crédit social personnel (des prêts allant de 300 à 3 000 euros), l'accueil d'un Resto bébé du Cœur et la construction d'un centre social dans le quartier La Frette. Un Conseil local de prévention des exclusions et de promotion de l'économie solidaire a également été mis sur pied. Tout comme un Plan local de lutte contre les discriminations et un Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme. La question du logement pour tous est également une priorité pour la Ville : conférences sur le logement avec les bailleurs et les promoteurs, plan de relance de la construction et subvention à l'OPH (300 000 euros).



Actions publiques

Aubervilliers, ville sportive

Football, hand, basket, escrime, boxe, cyclisme, les résultats en témoignent : Aubervilliers est une ville sportive.

Avec les sections du CMA, le club historique de la ville, bien d'autres activités se sont développées depuis quelques années. La Ville accorde des subventions importantes au mouvement



sportif (1, 2 million d'euros en 2009) et gère les équipements (gardiennage et

entretien). De la réfection des clôtures du stade André Karman à la construction d'un club house pour l'activité tennis à Paul Bert, des travaux sont program-



més. Mais le gros chantier de cette année est l'achèvement de la reconstruction de la piscine municipale fermée depuis deux ans. 2 millions d'euros ont été débloqués pour que les bassins puissent rouvrir à la fin 2009 et accueillir ses 180 000 visiteurs annuels.





De Zingaro aux Frères Poussière, des Laboratoires d'Auber au Centre d'Arts plastiques Camille Claudel, elle promeut une diversité de l'offre et des pratiques.

Coopération et partenariats

Banlieue populaire et dynamisme culturel

La Ville soutient sa scène dramatique nationale, le Théâtre de la Commune, son cinéma d'art et d'essai et son conservatoire de musique à rayonnement régional. Pour ce dernier, désormais à l'étroit avec ses 1 500 élèves, l'intention de le reconstruire est annoncée (1,3 million d'euros débloqué en 2009 pour l'étude du projet).



Outre son implication au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune, Aubervilliers développe des partenariats avec d'autres collectivités voisines, comme Pantin où est mené un travail partagé sur l'avenir des Quatre-Chemins, de la RN2 et du Fort, ou Paris avec la signature d'un protocole de coopération qui marque le renforcement des relations avec la capitale pour traiter des aménagements à venir autour des Portes de la Chapelle, de la Villette et d'Aubervilliers.

Par ailleurs, et en l'espace d'une année, deux conseils municipaux extraordinaires consacrés au Grand Paris et à la place d'Aubervilliers dans le débat actuel sur les enjeux métropolitains ont été organisés.



La taxe d'habitation

La taxe d'habitation est établie annuellement pour le logement et ses dépendances (parking, garage...) que vous occupez au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, que vous soyez locataire ou propriétaire occupant. Cet impôt est encaissé pour le compte de la commune et du département où vous résidez.

Valeur locative brute

La valeur locative brute servant au calcul de la taxe d'habitation est égale à l'addition des valeurs locatives de tous les locaux, y compris les dépendances, occupés ou utilisés par le redevable. Elle correspond au loyer annuel théorique que produirait le bien s'il était loué dans les conditions normales du marché.

La valeur locative du bien est déterminée par le Centre des Impôts Fonciers. Elle est calculée par comparaison à des locaux de référence choisis par catégorie par la commune. Elle tient compte de la superficie du bien, de la nature du local (maison, appartement), et de ses éléments d'équipement (eau courante, électricité, salle de bain...).

Chaque année, elle fait l'objet d'une

revalorisation pour tenir compte de la hausse régulière des loyers. S'il n'a pas été effectué de travaux dans votre logement, l'augmentation de la valeur locative brute entre 2008 et 2009 est égale à 1,8 %.

Valeur locative moyenne

La valeur locative moyenne des habitations est le résultat de la somme des valeurs locatives de l'ensemble des habitations situées sur le territoire de la commune divisée par le nombre de locaux concernés. Vous pouvez ainsi comparer la valeur locative de votre habitation à cette moyenne.

Abattements

Pour 2009, le montant des abattements est de : pour une personne à charge, 15 % de la valeur locative moyenne des habitations jusqu'à la deuxième personne, puis de 20 % pour chaque autre personne à compter de la troisième.

Vérifiez que les abattements auxquels vous avez droit sont bien appliqués.



Base nette d'imposition

La base nette d'imposition est égale à la différence entre la valeur locative brute et les abattements. Elle constitue la base sur laquelle est calculé votre impôt.

Taux communal

Pour équilibrer le budget de la Ville, le Conseil municipal vote le taux communal. Il s'établit à 15,41 en 2009, contre 13,64 en 2008 (soit + 13 %).

Cotisation communale

Le montant revenant à la commune ne représente qu'environ 65 % de la somme à payer.

Département

Le Conseil général fixe le niveau de la part départementale de cet impôt. Le montant revenant au Département

représente environ 30 % de la somme totale à payer.

Frais de gestion de la fiscalité

Les services de l'Etat recouvrent cet impôt pour le compte des collectivités locales. L'État perçoit, en contrepartie et pour ce service, 4,4 % de cotisations (8 % pour les résidences secondaires).

Exonération et dégrèvement

Les dégrèvements et les exonérations sont appliqués si plusieurs conditions sont remplies, notamment celles relatives au revenu fiscal. Cette année, pour pouvoir en bénéficier, votre revenu fiscal ne doit pas dépasser 9 837 euros pour la première part de quotient familial, majoré de 2 627 euros pour chaque demi-part supplémentaire.



La taxe foncière

La taxe foncière sur les propriétés bâties est payée par tous les propriétaires d'appartement, de maison, de local commercial ou de bureau au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. En cas de vente de ce bien au cours de l'année, vous devez acquitter la taxe pour l'année entière.

Base propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties est assise sur le revenu net cadastral déterminé en appliquant à la valeur locative un abattement de 50 %. Cette déduction est destinée à tenir compte des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation de la propriété imposable.

Base propriétés non bâties

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est établie d'après la valeur locative de ces propriétés en appliquant un

abattement de 20 % destiné à compenser forfaitairement les frais et les charges du propriétaire. En site urbain, il existe peu de terrains nus assujettis à cette taxe.

Taux

Pour équilibrer le budget de la Ville, le Conseil municipal a voté une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il s'établit en 2009 à 24,19 (soit + 16 %) et de 29,69 (soit + 15 %) pour les propriétés non bâties.

Département

Le Conseil général fixe le niveau de la part départementale de cet impôt (+ 7 % en 2009).

Région

Le Conseil régional fixe le niveau de la part régionale de cet impôt.



Taxe spéciale d'équipement

La taxe spéciale d'équipement est perçue au profit de l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de cette taxe permet d'équilibrer le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. C'est Plaine Commune qui vote le taux, fixé à 6,87 %.

Frais de gestion de la fiscalité

L'État établit et recouvre cet impôt pour le compte des collectivités locales. Il perçoit en contrepartie une somme égale à 8 % des cotisations.

Exonération et dégrèvement

Des dégrèvements et des exonérations sont possibles si plusieurs conditions sont remplies : pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, dès lors que leur revenu fiscal de référence de l'année précédente n'excède pas la limite fixée par le Code général des impôts.



La taxe professionnelle

Cette taxe est due par les entreprises. C'est un impôt direct local perçu au profit des communes, des regroupements intercommunaux, des départements et des régions. L'Etat se propose de la supprimer à partir 2010. La question d'une compensation à hauteur pour les collectivités locales reste posée.

Elle est perçue par la communauté d'agglomération qui en fixe le taux dans les limites prévues par la loi.

Les personnes imposables

- Tout exploitant individuel (commerçant, artisan) quelles que soient sa nationalité et sa situation au regard des règles de droit privé.
- Toute personne morale de droit privé (sociétés, groupements...) et de droit public.

Les activités imposables

Sont celles qui présentent, cumulativement, les caractéristiques suivantes :

- Elles sont exercées à titre professionnel.
- Elles sont habituelles.
- Elles sont rémunérées autrement que par un salaire.
- Elles sont exercées sur le territoire national.

La base d'imposition

Depuis la réforme de 1999, la base d'imposition de la taxe professionnelle est composée de deux éléments :

- La valeur des immeubles détenus ou utilisés par l'entreprise (terrains, bâtiments, construction).
- La valeur locative des immobilisations corporelles non passibles de la taxe foncière dont a bénéficié le redevable pour les besoins de sa profession (matériels et outillages, matériel de transport, mobilier de bureau...).

Depuis 2007, la cotisation de chaque entreprise est limitée à 3,5 % de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition.

La période de référence

L'avant-dernière année précédant l'année d'imposition (pour la taxe 2009, activité 2007).

Budget de Plaine Commune

Localement, la taxe professionnelle sert d'abord à alimenter le budget de la communauté d'agglomération Plaine Commune depuis l'année 2000. C'est ce budget qui est sollicité pour financer toutes les interventions qui relèvent des compétences transférées à la structure intercommunale par ses huit villes membres (Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse) : la gestion de l'espace public, le développement économique et l'aménagement du territoire, pour les principales. La partie restante du produit de cette taxe professionnelle est versée aux budgets des villes. Via la taxe professionnelle, et de par l'activité économique de la commune, Aubervilliers est, après Saint-Denis, la principale pourvoyeuse du budget communautaire. L'actuelle municipalité a engagé la renégociation du pacte financier qui la lie avec Plaine Commune

pour bénéficier de contreparties plus cohérentes au regard sa contribution aux finances de la communauté d'agglomération.

Recettes

- Taxe professionnelle : 77 %.
- Redevance sur la collecte des ordures : 13 %.
- Autres recettes (subventions, taxes, droits divers) : 5 %.
- Dotation d'intercommunalité : 5 %.

Dépenses

- Dépenses de gestion : 62 % soit 155 195 millions d'euros.
- Reversements aux villes : 33 % soit 83 227 millions d'euros.
- Intérêts de la dette : 5 % soit 11 369 millions d'euros.

Dépenses par grandes politiques publiques :

- Service public au quotidien : 63 %.
- Les moyens au service du projet : 16 %.
- Le projet social et culturel : 14 %.
- Le projet urbain et économique : 7 %.

Budget régional et départemental

Budget de la Région Ile-de-France

Le budget régional pour l'année 2009 a été présenté, au moment de son adoption et par l'exécutif francilien, comme conçu pour amortir les effets de la crise. Avec une ligne importante de 777 millions d'euros consacrée à la formation professionnelle. Et une autre enveloppe de 49 millions d'euros pour créer 1 000 nouveaux emplois-tremplins. Par ailleurs, 154 millions d'euros ont été réservés pour aider à la relance de la production de logements sociaux.

Parmi les autres priorités : le renforcement de la qualité et de l'offre de services de transports en commun ainsi que la poursuite d'un vaste programme de rénovation des lycées d'Ile-de-France (60 établissements concernés cette année).

Comme en 2008, la préoccupation environnementale a été inscrite dans toutes les politiques régionales : transports en commun et développement du fret, environnement des infrastructures de transports, clauses d'éco-conditionnalité dans de nombreux dispositifs et dans les marchés passés par la collectivité, certification HQE pour les nouveaux lycées construits par la Région.

Un budget de 4,5 milliards d'euros

- 2,581 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement.
 - 1,958 milliard d'euros de dépenses d'investissement.
 - Recettes : 3,779 milliards d'euros.
 - Emprunt : 760 millions d'euros.
- Pas d'augmentation de la fiscalité en 2009.



Dépenses par grands secteurs

- Enseignement secondaire : 1,115 milliard d'euros.
- Transports et déplacements : 1,079 milliard d'euros
- Formation professionnelle : 777 millions d'euros.
- Charge de la dette : 395 millions d'euros.
- Emploi, Développement économique, Enseignement supérieur et recherche : 294 millions d'euros.
- Culture, Sport, Tourisme, Solidarité, Sécurité et Démocratie locale : 268 millions d'euros.
- Environnement, Aménagement et Développement durable : 277 millions d'euros.
- Logement et politique de la Ville : 195 millions d'euros.
- Institution régionale : 189 millions d'euros.

Le budget 2009 du département de la Seine-Saint-Denis

En adoptant son budget 2009, le Conseil général lui a fixé trois priorités : la solidarité, la jeunesse et la préparation de l'avenir. Avec une dotation revue à la hausse pour les accueils de la petite enfance (crèches et PMI). Une enveloppe dédiée à l'Allocation personnalisée d'autonomie qui augmente de 5 %, la reconduction de la dotation en ordinateurs pour les élèves de 6^e, un nouveau dispositif pour faciliter l'accès au logement des jeunes adultes et un autre pour favoriser l'accession sociale à la propriété.



Informations financières

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement couvrent les salaires des agents, les loyers des bâtiments (quand la Ville n'est pas propriétaire), les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), les prestations de services, les achats de fournitures et les subventions aux associations.

Les dépenses d'investissement

Parmi les dépenses d'investissement, on retrouve l'entretien lourd du patrimoine, la création de nouveaux équipements, l'acquisition de mobilier, de véhicules, d'ordinateurs, etc. mais également les acquisitions foncières, les participations aux opérations d'engagements, les subventions d'équipements à d'autres organismes et le remboursement de la dette.

Le produit des impôts directs

Il correspond aux produits des impositions locales qu'il convient de lever pour financer les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la Ville.

Les recettes de la Ville

Au titre de celles-ci figurent le produit des impôts locaux, les participations des usagers (restauration scolaire, crèches, conservatoire, piscine...) et les subventions versées par le Département, la Région et l'État.

L'encours de la dette

Il représente ce qui reste à rembourser en capital sur les emprunts contractés par la Ville pour faire face à ses dépenses d'équipement.

Le taux d'épargne brut

Appelé aussi « capacité d'auto-financement », il correspond à la différence entre recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement, rapportée aux recettes de fonctionnement. C'est l'épargne dégagée avant remboursement de la dette. Trop faible, il ne permet pas d'investir sans avoir recours massivement à l'emprunt.



Informations pratiques

Adresses et numéros de téléphone des différents organismes concernés par les impôts locaux

Taxe d'habitation	Taxe foncière
Centre des impôts chargé du calcul de l'impôt Service des Impôts d'Aubervilliers 87 boulevard Félix Faure 93307 Aubervilliers cedex Tél. : 01.48.11.72.10	Centre des impôts chargé du calcul de l'impôt CDIF Noisy-le-Sec 87 rue du Parc 93134 Noisy-le-Sec cedex Tél. : 01.49.15.52.61
Trésorerie chargée du recouvrement de l'impôt Service des Impôts d'Aubervilliers 87 boulevard Félix Faure 93307 Aubervilliers cedex Tél. : 01.48.11.72.10	Trésorerie chargée du recouvrement de l'impôt Service des Impôts d'Aubervilliers 87 boulevard Félix Faure 93307 Aubervilliers cedex Tél. : 01.48.11.72.10

Vos questions d'ordre général : www.impots.gouv.fr
Impôts-service : 0810 467 687

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe - Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h. Le samedi de 9 h à 19 h.

Vos questions sur la déclaration par internet : 0811 364 364

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe - Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h. Le samedi de 9 h à 18 h.





Aubervilliers

une ville
en mouvement

Ce guide est une publication de la ville d'Aubervilliers, édité sous la responsabilité du service Communication. Sa distribution fait l'objet d'un partenariat avec AuberMensuel. Conception et réalisation : jmh.com. Imprimé par l'imprimerie Mouquet tél.: 01.48.36.08.54.

www.aubervilliers.fr